

Dossier de demande d'autorisation de défrichement

Commune de MONTMEYAN

Lieux-dits : « Rup Colle Requier et Brama » et
« Les Clos et Bury »

MANDAT DE DEFRICHEMENT

MAITRE D'OUVRAGE :



*Pour Le Compte de la Société Projet
(Cf. Cerfa)*

CONTACT :

ENGIE Green
345, Avenue Wolfgang Amadeus Mozart
Aix-en-Provence 13601
sophie.eudes@engie.com

MAITRE D'ŒUVRE :

ARCHIBIONATURE
J. BERNARD
Architecte D.P.L.G ordre A5308

CONTACT :

ARCHIBIONATURE
Chemin collet d'assou
06 460 Saint-Vallier de Thiey
archibio@wanadoo.fr

Pièce n°8

Projet de parc solaire au sol

Indice	Modifications	Date	Etabli	Vérfié	Validé
A	Réalisation du document	Décembre 2021	CNI	LPA	SEU
B					
C					
D					

MANDAT DE DEFRICHEMENT

Je soussigné,

La Commune de Montmeyan, Mairie, 83670 Montmeyan, représentée par son Maire, Monsieur Louis Reynier, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2021/05-002 du 22 octobre 2021,

Agissant en qualité de propriétaire du Site ci-après désigné,

Ci-après désignés le « Mandant »

Donne pouvoir à :

« Engie PV Montmeyan », SAS à capital variable d'un minimum de 10.000,00 euros, ayant son siège social à Montpellier (34000), Le triade II - Parc d'Activités Le Millénaire II – 215, Rue Samuel Morse, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 838218550, dûment représentée à l'effet des présentes par son gérant ayant tous pouvoirs à cet effet aux termes des statuts,

Ci-après désignée le « Mandataire »

Aux fins de :

- (i) déposer la demande d'autorisation de défrichement des parcelles ci-dessous désignées auprès de l'administration compétente :

Section	Numéro	Contenance		
G	1	190 ha	80 a	10 ca
G	4	22 ha	34 a	40 ca
G	5	17 ha	56 a	00 ca
G	36	23 ha	60 a	90 ca
Total		254 ha	31 a	40 ca

L'autorisation de défrichement sera établie au nom du mandataire.

- (ii) Procéder, une fois l'autorisation précitée obtenue, au défrichement des parcelles visées aux présentes.

A Montmeyan, le
Le Mandant (1),

16/11/21
Bon pour pouvoir

Louis REYNIER
Vice-Président du
Conseil Départemental du Var
Maire de Montmeyan



- (1) Porter la mention manuscrite "bon pour pouvoir" et signer
(2) Porter la mention manuscrite "lu et accepté" et signer

A Montpellier, le
Le Mandataire (2),

23/11/2021

(ou son représentant dans le cas d'une
personne morale) lu et accepté

N. Lili